

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2019

Convocations adressées le 05 décembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents 10

Nombre de délégués votants : 12

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE, Alain BENARD ; Michel PADONOU ; Michel GILLOT ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Jacques JOSELON ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU ; Corinne CHAILLEUX ; Wilfried SCHWARTZ.

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Christine BEUZELIN ; Laurent RAYMOND ; Marie-France BEAUFILS ; Bernard PLAT

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Corinne CHAILLEUX pour Bernard PLAT.

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT de Christophe BOUCHET

Secrétaire de séance : Michel GILLOT

C 19/12/ 01 – ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

Il est soumis à l'approbation du Comité Syndical le compte rendu de la précédente séance en date du 14 novembre 2019.

Le compte rendu du Comité Syndical du 14 novembre 2019 est rédigé comme suit :

Convocations adressées le 07 novembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués votants : 12

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Michel GILLOT ; Frédéric AUGIS ; Claude CHESNEAU; Christian GATARD ; Michel PADONOU ; Rabia BOUAKKAZ ; Bernard PLAT ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Martine BELNOUE ; Yves MASSOT.

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Christine BEUZELIN ; Jacques JOSELON ; Laurent RAYMOND; Marie-France BEAUFILS

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Michel PADONOU pour Alain BENARD ; Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ pour Wilfried SCHWARTZ

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT de Christophe BOUCHET

Secrétaire de séance :

Claude CHESNEAU

C 19/11/ 01 – ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

- Monsieur AUGIS, Président, a présenté le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 12 septembre 2019.
- Monsieur AUGIS l'a soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/11/02 – BUDGET- EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1

- Monsieur Augis a précisé que le montant constitué pour les opportunités d'acquisitions liées à la ligne 2 du Tram n'a pas été utilisé à la hauteur de la réserve constituée. Il convient donc de retirer les crédits non nécessaires permettant ainsi de supprimer l'emprunt 2019 pour 1 000 000 €.
- Par ailleurs, il convient d'inscrire une somme de 190 000 € pour l'acquisition d'un terrain afin d'installer des équipements de stationnement pour les vélos.

DEPENSES

- Acquisition foncière et démolition Tramway ligne 2 -
1 190 000€
- Acquisition terrains pour équipements stationnement vélo
190 000€

RECETTES

- Emprunt -
1 000 000€

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/11/03 – APPROBATION DES MODALITES RELATIVES A LA CONTRIBUTION DES MEMBRES DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE

- Monsieur Augis propose aux membres de l'assemblée les modalités relatives à la contribution des membres du Syndicat, conformément à l'article 16 des statuts et à l'article L. 5212-16 du Code général des collectivités territoriales.
- Les contributions des membres et leurs modalités de calcul font l'objet d'un vote annuel du Comité syndical.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/11/04 – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 116 RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE

- Afin de permettre au Syndicat des Mobilités de Touraine d'assurer la maîtrise foncière du projet de deuxième ligne de tramway, Monsieur AUGIS, Président, propose l'acquisition d'un bien situé 116 rue de la Mairie à La Riche
- Il est proposé d'approuver l'acquisition de ce bien au prix net vendeur de 159 000 €, auquel s'ajoutent les frais d'agence d'un montant de 10 335 €, d'autoriser le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée au notaire du vendeur. Il est enfin précisé que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/11/05 – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 21 ROUTE DE SAINT GENOUPH A LA RICHE

- Afin de permettre au Syndicat des Mobilités de Touraine d'assurer la maîtrise foncière du projet de deuxième ligne de tramway, Monsieur AUGIS, Président propose l'acquisition d'un bien situé 21 route de Saint Genouph à La Riche.
- Il est ainsi proposé d'approuver l'acquisition de ce bien moyennant le prix de 310 000 €, d'autoriser le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière ; il est enfin précisé que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

19/11/06 – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 27 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A CHAMBRAY LES TOURS

- Afin de permettre au Syndicat des Mobilités de Touraine d'assurer la maîtrise foncière du projet de deuxième ligne de tramway, Monsieur AUGIS, Président propose l'acquisition d'un bien situé 27 avenue de la République à Chambray-Lès-Tours et de permettre la jouissance de ce bien au vendeur jusqu'au démarrage des travaux.
- Il est ainsi proposé d'approuver l'acquisition de ce bien moyennant le prix de 243 000 €, d'autoriser le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière. Il est précisé que le versement du prix de vente interviendra pour partie lors de la signature de l'acte authentique. Le solde du prix de vente sera versé une fois les lieux libérés, à la date prévue dans l'acte de vente, qui en tout état de cause interviendra au plus tard avant le démarrage des travaux. Il est enfin précisé que les frais d'actes notariés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/11/07 – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 112 RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE

- Afin de permettre au Syndicat des Mobilités de Touraine d'assurer la maîtrise foncière du projet de deuxième ligne de tramway, Monsieur AUGIS, Président propose l'acquisition d'un bien situé 112 rue de la Mairie à La Riche.
- Il est ainsi proposé d'approuver l'acquisition de ce bien moyennant le prix de 365 000 €, d'accorder la faculté aux anciens propriétaires de conserver la jouissance de leur bien jusqu'au démarrage des travaux, d'autoriser le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière. Le versement du prix de vente interviendra pour partie lors de la signature de l'acte authentique ; le solde du prix de vente sera versé une fois les lieux libérés, à la date prévue dans l'acte de vente, qui en tout état de cause interviendra au plus tard avant le démarrage des travaux. Les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/11/08 – ACQUISITION D'OPPORTUNITE TERRAINS RUE BLAISE PASCAL A TOURS

DELIBERATION REPORTEE.

C 19/11/09 – CESSION 1 QUAI PORTILLON A TOURS

- Monsieur AUGIS, Président, rappelle que le Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle (SITCAT) a, par délibération du 29 mars 2012 décidé de céder à la société Quatro Développement, située 24 rue de Clocheville à Tours, deux parcelles sises 1 quai Portillon à Tours au prix net vendeur de 460 000 €.
- Une promesse de vente sous conditions suspensives a été signée le 4 juin 2012 entre le SITCAT et la société Quatro Développement, parmi lesquelles figuraient notamment l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours.
- Un recours contre le permis de construire a eu lieu et par jugement du 3 juin 2014, le tribunal administratif d'Orléans a annulé ledit permis de construire.

- Un avenant à la promesse de vente a donc été signé le 23 mars 2015 sous condition suspensive de l'obtention d'un nouveau permis de construire déposé au plus tard le 30 juin 2016. Cet avenant a prorogé également la durée de validité de la promesse de vente initiale pour une durée expirant six mois après l'obtention du nouveau permis de construire purgé de tout recours et retrait.
- Le permis de construire délivré le 26 mars 2018 a été validé par le Tribunal Administratif d'Orléans et n'a pas été frappé d'appel par les requérants.
- Il est proposé d'autoriser le Président à signer le nouvel avenant de prorogation de délai à la promesse de vente conclue le 4 juin 2012 entre le Sitcat et la société Quatro Développement, d'accepter que la SCCV l'Octroi se substitue à la société Quatro Développement, d'autoriser le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière et de confier la rédaction de ces derniers à Maître Anne Leteuil, notaire à l'Office Notarial du Palais. Les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/11/10 – TARIFS DES PRODUITS VENDUS PAR LA REGIE RANDO-VELO

- Monsieur AUGIS, Président, propose de fixer les tarifs TTC applicables à l'Accueil Vélo et Rando à compter du 1^{er} janvier 2020 conformément à l'annexe joint à la délibération.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 19/11/11 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE DIAGNOSTICS PHYTOSANITAIRES ET D'INVENTAIRE FAUNISTIQUE DU PATRIMOINE ARBORE

- Monsieur AUGIS, Président, propose d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Chambray-Lès-Tours, La Riche, Saint-Cyr-sur-Loire, Ballan-Miré, l'Université de Tours, le Syndicat des Mobilités de Touraine et Tours Métropole Val de Loire concernant les prestations de diagnostics phytosanitaires et d'inventaire faunistique du patrimoine arboré. Il est ainsi proposé d'adopter la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commande, de préciser que la commission d'appel d'offres sera celle de

Tours Métropole Val de Loire et d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

- C 19/11/12 – INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION

Les décisions prises sont les suivantes :

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Date de notification
17002A03	Franche Comté Signaux SAS	Fourniture de matériels de signalétique et de signalisation routière	12/07/2019

➤ Signature des marchés listés ci-dessous:

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Date de notification
19TR005	ATTELAGE PATRICK REBULARD	Acquisition d'une wagonnette	27/06/2019
19TR006	APAVE	Diagnostics amiante et plomb avant travaux pour l'atelier de maintenance bus	19/08/2019
19TR007	ALSTOM	Remplacement de joints de rails - Zone pavée - Place Jean Jaurès - Tours	25/07/2019
19TR008	APAVE	Diagnostics amiante et plomb avant démolition de la station de lavage	19/08/2019
19003T	ITER/MONCORGE	Audit de sécurité des points d'arrêts du réseau de transport urbain de l'agglomération tourangelle	11/07/2019
19004T	CEGELEC TOURS ELECTRICITE	Fourniture, pose et raccordement de bornes de recharge pour les navettes électrique sur le dépôt bus de Saint-Pierre-des-Corps	22/07/2019
19005T	COAPI/CODRA	Réalisation d'une enquête ménage déplacements : création d'un outil d'exploitation et d'analyse de l'EMC ² de Tours	06/08/2019

➤ Signature des conventions listées ci-dessous:

- Convention enquête Mobilité Cerema
- Convention de mise à disposition du foncier en vue de l'aménagement d'une station bus pour la desserte des Atlantes
- Convention d'occupation temporaire du domaine public



- Convention d'attribution d'une subvention au titre du fond national d'aménagement et de développement du territoire – CPER 2015-2020-Volet territorial-Pôles multimodaux
- Convention de mise en œuvre du processus de verbalisation électronique

➤ Signature des arrêtés listés ci-dessous:

- Arrêté N°2019/10 portant délégation temporaire de fonction et de signature à Monsieur Christian Gatard, 1^{er} Vice-Président
- Arrêté N°2019/11 ayant pour objet la demande d'une subvention pour le financement d'une enquête Mobilité Cerema à l'échelle du département, dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale
- Arrêté N°2019/12 ayant pour objet la demande d'une subvention pour le financement de deux abris vélos sécurisés, dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale
- Arrêté N2019/13 portant sur un droit de préemption urbain - décision de préemption sur la parcelle cadastrée section cadastrée section AP numéro 668, sise 134 rue de la Mairie à La Riche

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

Une présentation relative aux premiers résultats à l'échelle du Syndicat de l'enquête mobilité certifiée Cerema EMC² est faite par Sabine CARETTE, chargée de missions au Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité s'achève à 19h00.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante:

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte rendu du précédent Comité Syndical du 14 novembre 2019.

Le Comité adopte à l'unanimité

**Pour extrait conforme et
certification du caractère exécutoire,**

Le Président,



Frédéric AUGIS